

Un nouveau cours qui va remplacer des cours de religion et de morale laïque en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique)

Jusqu'à présent, les élèves belges et leurs parents devaient choisir entre un cours de religion qui explique que Dieu existe ou un cours de morale laïque qui explique que Dieu n'existe pas. Ceci jusqu'à la fin des études secondaires (18 ans). Le Conseil d'État vient d'annuler cette obligation de suivre un cours engagé dans cette matière.

Branle-bas de combat dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, responsable de l'enseignement francophone en Belgique. Il faut éviter que la majorité des élèves ne s'inscrive plus ni en religion ni en morale laïque, pour avoir deux heures de cours en moins. Et que faire de tous les professeurs de religion et de morale et qui sont nommés et qu'on devra continuer à rémunérer ? Heureusement, en Belgique, on peut toujours compter sur des solutions à la belge. Première idée : développer un nouveau cours que devront suivre les élèves qui ne s'inscrivent plus en religion ni en morale laïque. Mais que mettre dans ce cours ? La presse a rapidement qualifié ce nouveau cours de « cours de rien », car on ne savait pas quoi y mettre. On a parlé de travaux personnels de l'élève, oui mais dans quels domaines ? On parle d'un cours de citoyenneté. S'il s'agit d'un cours sur les droits et devoirs du citoyen, cela devrait aussi intéresser les élèves qui suivent des cours de religion ou de morale laïque !

Autre problème : qui va enseigner ce nouveau cours qui doit être non engagé ? Les professeurs de morale laïque réclament la priorité car ils s'estiment plus neutres que des professeurs de religion nommés par un culte. Le problème est que les professeurs de morale laïque sont aussi engagés et n'ont jamais voulu laisser une place digne de ce nom dans leurs cours à l'agnosticisme, c'est-à-dire la possibilité de ne pas pouvoir se prononcer sur l'existence ou pas d'un Dieu. La solution à la belge, c'est que les professeurs de morale laïque et de religion pourront tous les deux enseigner ce nouveau cours, moyennant quelques heures de formation à la neutralité. Bonne chance pour ceux qui devront assurer cette formation et évaluer l'aptitude des professeurs après la formation ! Un autre élément de solution à la belge est qu'un professeur de religion ne pourra pas enseigner à la fois le cours de religion et le nouveau cours neutre dans le même établissement scolaire, pour ne pas créer la confusion auprès des élèves. Génial !

Qu'est-ce qu'il faudrait faire avec ce cours non engagé ? En fait il y aurait beaucoup de choses à expliquer aux élèves, mais dans l'esprit de ce livre. C'est-à-dire leur fournir des informations, sans parti pris. Les informations sur les religions actuelles et leurs origines. Que dit exactement la Bible et que dit le Coran ? Que nous dit la science sur l'origine de l'Univers et de la vie ? Et en quoi consiste l'approche du bouddhisme ? Face à des tentatives de radicalisation de la jeunesse, de la question de l'acceptation ou du rejet de l'autre, les jeunes ne reçoivent aucune formation à l'école. À 18 ans, ils auront la majorité civile et politique, mais sans leur avoir fourni suffisamment d'informations de base neutres pour qu'ils construisent leur propre opinion.